



# Dpl ecr

Détergent carrosserie écologique

Nettoyant dégraissant liquide pour les carrosseries de véhicules.  
Spécialement étudié pour éliminer le film statique, il permet un nettoyage efficace sans action mécanique.

Nettoyant alimentaire qui convient aussi au nettoyage intérieur des camions frigorifiques.  
S'utilise sur les bâches, les moteurs et les glaces.

## Mode d'emploi

Par pré-impregnation : diluer à l'eau à environ 5 %.  
Par application directe : doser de 1 à 2 %.  
Laisser agir puis rincer abondamment à l'eau.

## Conditionnements

- Emballage : carton de 4 bidons de 5 Kg.

## Données techniques

- Aspect : liquide limpide incolore  
- pH : 10,4 - 11,4  
- Densité : 1,11 - 1,13

## Précautions

Eviter les projections oculaires.  
Ne jamais laver des surfaces ayant été exposées au soleil.

## Stockage

Stocker à l'abri du gel.

## Sécurité selon FDS

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé.  
Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

## Respecte l'environnement (Eco'Reflex Nature)

Présente un profil environnemental très favorable.  
Contient des composants respectueux de l'environnement.  
Ne présente pas d'étiquetage environnemental.

## Respecte l'homme (Eco'Reflex Sécurité)

Risque chimique réduit pour l'utilisateur (Selon les critères Eco'Reflex établis à la date de publication de cette fiche technique).  
Pas d'étiquetage allergène (pas de phrases H334, H317 et EUH 208).  
Sans VLER.

**Fiche technique**

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande  
au 05.55.27.65.27 pour le personnel médical.

Formule déposée au centre Antipoison France :  
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Conforme à l'arrêté du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

07-11-2018 Ind. 8 ■

